



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°364 DU 3 AU 9 AVRIL 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 11 personnes mortes dont 2 suite à un éboulement de terrain. Parmi ces tuées, il y a aussi 5 retrouvés cadavres. En outre, il y a 2 victimes de VBG, 6 personnes torturées et 66 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 2 femmes et 1 nouveau-né tués, 30 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des militaires, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la gouvernance, à la justice et aux faits sécuritaires ont été relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA JUSTICE

IV. DE LA GOUVERNANCE

V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.3. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	4
<i>I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	5
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	5
<i>II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DE LA JUSTICE</i>	6
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE</i>	6
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>VI. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAFOB	<i>: Collectif des Associations et Organisations Non Gouvernementales Féminines du Burundi</i>
CDS	<i>: Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ECOFO	<i>: Ecole Fondamentale</i>
FAB	<i>: Forces Armées Burundaises</i>
OPJ	<i>: Officier de Police Judiciaire</i>
RN	<i>: Route Nationale</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un orpailleur tué en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la nuit du 8 au 9 avril 2023, dans la réserve naturelle de la Kibira, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Claude Ndimunzigo, âgé de 30 ans, natif de la colline Kabere, commune Mabayi de la même province a été fusillé par des militaires qui assurent la sécurité de la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces militaires ont blessé à trois coups de balle au niveau de la jambe droite Jean Jacques Nahimana, âgé de 29 ans, natif de la colline Gitukura de la même commune, orpailleur.

Ce dernier a été transporté par des Imbonerakure à l'hôpital de Mabayi et il a été gardé par des policiers. Selon les mêmes sources, Claude Ndimunzigo a été enterré dans cette même réserve naturelle de la Kibira par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal de Mabayi, Nicodème Ndahabonyimana. Ces victimes faisaient partie des 17 coopératives d'extraction des minerais d'or qui n'ont pas de licence d'exploitation et qui travaillent clandestinement. Seules 4 coopératives sur 21 ont le droit d'extraire de l'or et les victimes travaillaient dans la clandestinité.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kanyosha, Bujumbura rural

En date du 9 avril 2023, vers le matin, à l'endroit appelé Kwipera, tout près du bar Havana, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, un corps sans vie du pré-nommé Ismaël a été retrouvé avec des blessures au niveau de la gorge. Selon des sources sur place, en date du 8 avril 2023, vers 20 heures, la victime jouait au mancala Joseph Ndayizeye, patron de ce bar, membre du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Ismaël a été enterré au cimetière de Kavumu en date du 9 avril 2023 sur l'ordre de la police du poste de la zone Muyira sans aviser sa famille.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 avril 2023, vers 7 heures du matin, au Lycée communal Buhiga, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie d'Emmanuel Ntwari, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, veilleur sur cet établissement, originaire de la colline Mwoya, a été retrouvé allongé devant une porte d'un bureau du directeur dudit lycée. Selon des sources sur place, sa tête était écrasée. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont tenté d'abord de défoncer la porte du bureau du directeur de cet établissement. Ensuite, ils sont passés par une fenêtre de derrière et ils ont volé un or-

pinet, une imprimante et une photocopieuse dudit bureau.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 6 avril 2023, sur la colline Mutara, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, un corps sans vie d'Anitha Ndaharambiye, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 38 ans, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus communal, à 200 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, après avoir vendu clandestinement un lopin de terre familial, son mari est parti pour la Tanzanie ainsi que les acheteurs. Anitha Ndaharambiye s'est alors opposée à cette vente et est ainsi entrée en conflit avec ces nouveaux acquéreurs. Kankindi, Ndikumugongo, Muringa, femmes des nouveaux acquéreurs et deux frères du mari de la victime ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 7 avril 2023, vers 8 heures, dans la rivière Mubarazi, sur la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie en décomposition de Gérard Muderenganya, âgé de 65 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, sa famille n'avait plus de ses nouvelles depuis le 29 mars 2023. Selon les mêmes sources, ce corps a été repêché grâce à l'intervention de l'administration

accompagnée par la police de la commune Rusaka. Le corps de la victime a été enterré le même jour sur la colline Rucunda.

Un corps sans retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 3 avril 2023, le matin, sur la sous-colline Gisoro, colline Musave, commune et province Kayanza, sur la RN1 en face de la permanence du parti CNL, un corps sans vie d'Olivier Niyonsaba,

1.3. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un nouveau-né tué en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 7 avril 2023, sur la sous-colline Rushanga, colline Gitaramuka, commune Bisoro, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine du marché de « Kuwimpfizi ». Selon des sources sur place, Evelynne Iradukunda, mère du nouveau-né, âgée de 17

ans, a été retrouvé décapité. Selon des sources sur place, tout près de ce corps, il y avait une machette et un sac rempli de farine. Selon les mêmes sources, des habitants de la localité ont entendu des cris d'une personne après qu'un véhicule s'était arrêté. Selon la mère de la victime, son fils pouvait passer deux mois sans rentrer à la maison. Le corps a été enterré au cimetière de la sous-colline Kamurango par sa famille.

ans, a été soupçonnée car sur ses habits il y avait du sang et elle a été appréhendée par des gens du marché. Selon les mêmes sources, un OPJ communal de Bisoro est arrivé sur les lieux et a interrogé cette fille qui, a par après indiqué qu'elle avait mis au monde et qu'elle avait jeté le nouveau-né dans une latrine. Cette fille a été amenée au centre de santé pour des soins médicaux et par après, elle a été conduite au cachot communal par l'OPJ.

1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une fille tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 3 avril 2023, vers 21 heures, au quartier Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Immaculée Mwaluke Muhemedi Félicité, de nationalité congolaise, âgée de 21 ans, étudiante en II^{ème} baccalauréat au département du Développement communautaire et service social à l'Université Espoir d'Afrique de Ngagara, agent de Lumicash, a été tuée à coups de couteaux par Jean-Marie Vianney Ndayishimiye alias V-day Lee, originaire de la zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Selon des sources sur place, Jean Marie voulait voler le téléphone de la victime et l'argent qu'elle possédait. Selon ses proches, la victime a succombé sur place. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi avant d'être transféré au cachot de la commune Kabezi.

Une personne morte en commune Bugendana, province Gitega

En date du 9 avril 2023, vers 21 heures, sur la colline Mwurire, commune Bugendana, province Gitega, Vianney Banzizubusa, âgé de 33 ans, marié, enseignant à l'ECOFO Kivogero, résidant sur la colline Nkanda, zone Mutoyi, de la même commune,

s'est suicidé à l'aide d'une corde suspendue sur l'arbre. Selon des sources sur place, il avait passé la journée dans sa boutique où il exerçait un petit commerce et vers 20 heures, arrivé à son domicile, quelques temps après, Vianney a laissé un écrit sur la table au moment où sa femme était à la cuisine. Selon les mêmes sources, par après, sa femme est retournée dans la maison, a lu le papier laissé par son mari et a alerté ses voisins. Sur cet écrit, il y avait : « je ne peux pas résister aux dettes contractées dans la micro finance TURAME et dans une autre banque. Je préfère mettre fin à la vie, je ne vois pas comment rembourser ces dettes ».

Deux personnes mortes en commune et province Kayanza

En date du 6 avril 2023, sur la colline Ntarambo, zone Kabuye, commune et province Kayanza, Célestin Miburo, âgé de 34 ans, père de 3 enfants et Eric Ngejehaho, âgé de 29 ans, père de 3 enfants, sont morts suite à un éboulement de terre lorsqu'ils étaient dans un trou en train de chercher des pierres de construction. Selon des sources sur place, huit autres personnes ont été blessées et ont été évacuées vers l'hôpital de Ngozi. Selon les mêmes sources, les victimes ont été enterrées immédiatement car leurs corps étaient complètement détruits.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue et blessée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 25 mars 2023, vers 19 heures, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya, Ida Nizigiyimana a été battue et blessée au niveau de la nuque à coup de machette par son mari, Emile Ndayishimiye. Selon des sources sur place, cette victime a été accusée de rentrer tard alors qu'ils venaient ensemble d'une fête de mariage au chef-lieu de la commune Bukeye. Selon les mêmes sources, des passants qui étaient derrière eux sont intervenus en ligotant le présumé auteur avant de le conduire au poste de police à Bukeye. La victime a été conduite à l'hôpital de Bukeye pour des soins médicaux.

II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Cinq membres du parti CNL torturés en commune et province Ngozi

En date du 5 avril 2023, sur la colline Gahwazi, commune et province Ngozi, Emmanuel Niyongabire, Thierry Bigirimana, Ildéphonse Minani, Gérard Ntunzwenimana et Jean Paul Bahati, tous membres du parti CNL ont été battus et arrêtés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de planter des bananiers au bord de la route sur laquelle Honorable Agathon Rwaswa, président dudit parti devait passer pour rencontrer des responsables de ce parti dans cette province. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés le même jour grâce au plaidoyer des responsables de ce parti ayant contacté le Commissaire provincial de police

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 31 mars 2023, au chef-lieu de la commune Bugenyuzi, pro-

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 26 février 2023, vers le soir, dans une brousse, sur la colline Mpungwe, commune Butaganzwa, province Ruyigi, E. M., âgée de 16 ans, a été violée par Abel Bayubahe. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'église quand elle a rencontré Abel Bayubahe qui l'a prise par force. La victime a crié au secours mais la population y est arrivée après l'acte. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté le lendemain au moment où il allait prier à l'Eglise.

et le Procureur de la République à Ngozi.

Un chef de zone torturé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 5 avril 2023, vers 19 heures, au marché de Bugenyuzi, commune Bugenyuzi, province Karuzi, Thomas Itangishaka, chef de zone, membre du parti CNDD-FDD a été tabassé et blessé au niveau de l'œil droit par Aaron Ndayizeye, âgé de 26 ans ; Bruno Niyomwungere, âgé de 32 ans et Rukundo, âgé de 41 ans, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils étaient dans un bar appartenant à Waziri quand ils l'ont battu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont cassé sa moto. Ces présumés auteurs ont été arrêtés par la police.

vince Karuzi, Etienne Habimana, aide comptable et Agathon Nduwarugira, percepteur des taxes communales ont été arrêtés par la police après une fouille perquisition opérée à leur domicile sur l'ordre de l'administrateur communal, Jacques Mucowera. Lors de cette fouille perquisition, ils ont

saisi des quittances. Selon des sources sur place, ces personnes sont accusées par l'administrateur de fournir des informations liées aux pratiques de malversation au conseil communal. Selon les mêmes sources, depuis un certain temps, il est observé un climat de mésentente à la commune Bugenyuzi où le conseil communal a accusé l'administrateur de malversation.

Une femme arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 4 avril 2023, sur la colline Bisha, commune Rusaka, province Mwaro, Florence Kamikazi, cultivatrice, a été arrêtée par l'OPJ Charles Ndayishimiye du commissariat provincial de police de Mwaro. Selon des sources sur place, Florence Kamikazi a été accusée d'avoir mordu son mari au niveau du genou gauche, ex-FAB en 2021. Cette femme rentrait tard dans la nuit, vers 23 heures et son mari allait lui ouvrir la porte de la chambre à coucher. Selon les mêmes sources, Emery avait caché l'affaire et il n'avait pas eu des soins de santé d'où sa blessure s'est infectée. Cette victime a été prise en charge médicalement par le CDS de la Croix Rouge de Mwaro avec l'appui du CAFOB.

Trente-deux hommes et vingt-neuf femmes arrêtés en commune et province Ngozi

En date du 4 avril 2023, vers 16 heures, au quartier Kinyami II, commune et province Ngozi, trente-

III. DE LA JUSTICE

Un ex-administrateur arrêté en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 8 avril 2023, Domitille Ntunzwenima, ex-administrateur de la commune Muhuta, province Rumonge a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Kabezi par des policiers sur un mandat d'arrêt délivré par le parquet de la République de Bujumbura rural. Selon des sources sur place, elle a été accusée de détournement du matériel de cons-

IV. DE LA GOUVERNANCE

Tricheries des examens en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 31 mars 2023, sur la colline et zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Juvénal Nkurikiye,

deux hommes et vingt-neuf femmes adeptes d'une église appelée World's Glory Church of Christ ont été arrêtés et conduits au cachot de la police judiciaire de Ngozi sur l'ordre de l'administrateur communal de Ngozi, Joseph Martin Bucumi. Selon des sources sur place, ces personnes étaient en train de prier dans une maison familiale du pasteur de cette église, Jean Marie Hatungimana.

Deux personnes arrêtées en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 1^{er} avril 2023, au chef-lieu de la commune Giharo, province Rutana, Désiré Ndayisaba, chauffeur de la commune Giharo et Egide Nyambere alias Kayuki, planton communal de Giharo, membre de la milice Imbonerakure, ont été arrêtés par la police et conduits au cahot du commissariat communal de Giharo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de fraude de 200 litres d'essence qu'ils avaient pris à la station de Rubaho et les ont transportés dans des bidons à bord d'un véhicule communal de Giharo, Lydia Nihimbazwe. Selon les mêmes sources, ils avaient dit à un pompiste que le carburant était commandé par cette administratrice communale de Giharo mais cette dernière l'a nié.

truction des écoles de la commune Muhuta lors qu'elle était encore administrateur communal. Selon les mêmes sources, la police a effectué une fouille perquisition ayant abouti à une saisie de 150 tôles dans une parcelle qu'elle avait achetée sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province de Bujumbura rural. Des sources administratives ont indiqué que ces tôles faisaient partie d'un lot de matériaux de construction des écoles octroyé par la présidence de la République.

enseignant de kirundi en 5^{ème} année à l'ECOFO Rutonganikwa II, membre du parti CNDD-FDD a donné des examens à ses élèves pour tricher. Selon des sources sur place, l'auteur était affecté à l'ECOFO Ruyaga pour faire passer un examen communal en réseaux scolaires pratiqué dans toutes les provinces. En date du 30 mars 2023, son directeur Elie

Manariyo a donné des examens de kirundi et d'anglais à Juvénal Nkurikiye afin de les faire passer aux élèves en date du 31 mars 2023. Selon les mêmes sources, ce dernier a plutôt donné ces examens à ses écoliers, le 30 mars 2023. Lors de la passation de ces examens, un enseignant qui était chargé de surveiller les examens à cette école a constaté que tout le monde a eu 100% et a demandé

aux élèves ce qui s'est passé. Ces élèves lui ont répondu qu'ils avaient reçu ces examens la veille de leur enseignant, Juvénal Nkurikiye. En date du 3 avril 2023, le DCE de Buhiga, Jérôme Ndahabonyimana qui s'est rendu sur les lieux pour s'enquérir de la situation a mené des enquêtes. Juvénal Nkurikiye et son directeur ont avoué avoir facilité la tricherie des examens par des élèves.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Une fille brûlée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 avril 2023 indique qu'en date du 1^{er} avril 2023, vers 7 heures du matin, au quartier Swahili, commune et province Rumonge, Chadia Munezero, âgée de 17 ans, originaire de la colline Musenyi, commune Songa, province Bururi, a été brûlée par Daphrose Niyonizigiye, tutrice. Selon des sources sur place, la fille a été accusée d'avoir volé de l'argent. Par après, la victime a été enfermée dans la maison pendant trois jours et elle ne lui a donné ni de nourriture ni des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Daphrose Niyonizigiye a été arrêtée en date du 3 avril 2023 sur l'ordre de l'OPJ du commissariat de police Rumonge. Cette fille n'est pas reconnue par son père et elle est grandie chez ses grands-parents tandis que sa mère a été épousée par un autre homme qui ne voulait pas qu'elle amène sa fille.

Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

En date du 4 avril 2023, sur la colline Mwendu, commune et province Kayanza, Alice Irankunda, âgée de 11 ans, a été brûlée sur le bras droit par son père Miburo alias Gaparata, cultivateur. Selon des sources sur place, le père a fait plonger la main droite dans le feu en l'accusant de lui avoir volé 2000 fbu. Selon des sources sur place, la mère de

l'enfant était en commune Rango pour des travaux de champs. Selon les mêmes sources, en date du 7 avril 2023, après son retour à la maison, elle a porté plainte auprès du chef de colline qui a plaidé en faveur de l'enfant afin de lui faire bénéficier une assistance médicale tandis que le présumé auteur a pris fuite.

Un enfant brûlé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 5 avril 2023, vers 15 heures, sur la sous-colline Ruyogoro, colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, Cédric Irankunda, âgé de 12 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Mwurire a été brûlé au pied droit par ses parents à l'aide des feuilles de bananeraies. Selon des sources sur place, l'enfant était rentré de l'école et avait demandé de la nourriture à ses parents mais ces derniers avaient refusé de la lui donner alors que la nourriture était dans une marmite. Vers 15 heures, l'enfant s'est servi de la nourriture en cachette et sa mère l'a ligoté à l'aide d'une corde avant de l'attacher sur une bananeraie. Selon les mêmes sources, il a été enfermé dans une maison pendant quelques jours avant l'intervention des voisins qui ont évacué l'enfant vers le bureau communal au moment où ses parents étaient dans des travaux champêtres.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la gouvernance, à la justice et aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.